

Québec, le 5 novembre 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Lemay, 1^{er} étage
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec, Québec G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition déposée à l'Assemblée nationale par le député d'Orford, le 18 septembre 2013, demandant au gouvernement de reconnaître la contribution réelle des organismes de défense collective des droits, en rehaussant le soutien financier qui leur est accordé en appui à leur mission globale.

D'emblée, rappelons que le gouvernement, par la politique L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec et par le soutien financier qui leur est versé à partir du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (Fonds), reconnaît déjà l'importante contribution de ces organismes. Aussi, à titre de ministre responsable du Fonds, je suis sensible aux besoins exprimés par les organismes de défense collective des droits.

Rappelons également que, jusqu'en 2012-2013, les revenus du Fonds étaient notamment constitués de 5 % du bénéfice net réalisé au cours de l'exercice financier précédent, relativement à l'exploitation des casinos d'État et à la gestion des commerces qui y contribuent. Or, ces revenus n'ont jamais permis d'accorder aux organismes de défense collective des droits un rehaussement de leur soutien financier au niveau qu'ils réclament. Le projet de loi 25, adopté l'automne dernier, a toutefois fait en sorte que les revenus du Fonds sont maintenant notamment constitués d'un montant forfaitaire versé par la Société des loteries du Québec. Cette modification a permis de stabiliser les revenus du Fonds et ainsi s'assurer que le gouvernement respecte ses ententes avec les organismes de défense collective des droits.

... 2

Enfin, dans le cadre du Pilier de la solidarité : une richesse pour le Québec, le gouvernement a annoncé une augmentation de 54 millions de dollars annuellement pour les organismes communautaires. Ces crédits additionnels seront versés dès 2014-2015. D'ici 2017, le gouvernement investira donc 162 millions de dollars dans l'appui aux organismes communautaires pour soutenir ceux qui aident. Par ailleurs, le gouvernement a également annoncé le lancement de consultations en vue de l'adoption d'un Plan d'action gouvernemental en action communautaire et en action bénévole couvrant la période 2014-2019. À cet effet, j'ai demandé au Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales d'entreprendre dès maintenant les travaux auprès de nos interlocuteurs du milieu communautaire dont le Regroupement des organismes de défense collective des droits. Ces consultations seront l'occasion, pour ce dernier, de faire valoir les besoins des organismes qu'il représente, et de se prononcer sur les mesures envisagées visant à renforcer la capacité d'agir de ces derniers.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre,



Agnès Maltais